



**PLONGEZ  
DANS L'UNIVERS  
DE L'INNOVATION  
ET DU NUMÉRIQUE**

Jeudi  
**6**  
Vendredi  
**7**  
Juin 2019

Parc des  
expositions  
de Rouen

#InNormandy

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**à retourner avant le 29 mars 2019, fin des inscriptions**

*Les emplacements au sein des démonstrateurs sont attribués par les organisateurs par ordre d'arrivée des demandes, en fonction des emplacements disponibles et des produits/services présentés.*

CCI Normandie - 4, Passage de la Luciline - CS 41803 - 76 042 Rouen cedex 1

### SOCIÉTÉ / ORGANISME

Raison sociale

SIRET

Activité principale

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

Adresse de facturation (*si différente*)

Code postal

Ville

### INTERLOCUTEUR

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

Fax

Mail

Site internet

### Souhaite un espace au sein du démonstrateur smart (\*)

Entreprise

Logistic

Shop

Business (*relation client*)

Factory

Tourism

City

Health

Port

(\* Le placement définitif sera déterminé suite à un échange avec les organisateurs et sur la démonstration proposée.)

Désignation	Prix unitaire (HT)	Quantités	Total HT	Total TTC*
Formule démo	1 300 €			
Formule start-up	650 €			
Formule groupement d'entreprises	7 000 €			
Formule démonstrations scénarisées	4000 €			
Option démo supplémentaire	900 €			
Formule Visi+	7 000 €			
Options supplémentaires	Prix unitaire (HT)	Quantités	Total HT	Total TTC*
Animation conférence (30 min)	1 500 €			
Surface supplémentaire	300 € /m <sup>2</sup> suppl			
Cocktail déjeunatoire	35 € /pers/jour			
Dîner business	125 €			
		<b>TOTAL</b>		

\* Taux de TVA à 20%

**Règlement du montant total TTC à la commande et à verser au plus tard le 10 mai 2019. Passé ce délai maximum, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.**

Je choisis de régler par (merci de cocher le mode de règlement choisi) :

- Chèque à l'ordre de la **CCI Normandie**  
 Virement bancaire au compte de la **Banque CIC CCI Normandie**

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	BIC	Domiciliation
30027	17412	00041788301	19	CMCIFRPP	CIC Haute Normandie Associations

Je souhaite exposer à l'événement IN NORMANDY. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en fin de document et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Société / Organisme

Nom du signataire

Fonction

Fait à

Le

**Cachet entreprise et signature**

## CONTACT COMMERCIAL

Nathalie BANCE - 02 32 83 44 52  
[nathalie.bance@normandie.cci.fr](mailto:nathalie.bance@normandie.cci.fr)

Flora THIERRY - 02 35 88 38 43  
[flora.thierry@normandie.cci.fr](mailto:flora.thierry@normandie.cci.fr)

## CONTACT GRANDS COMPTES

Nathalie MERLIN – 02 35 55 26 89  
[nathalie.merlin@normandie.cci.fr](mailto:nathalie.merlin@normandie.cci.fr)

### Prestations comprises dans toutes les formules

- 1 mange-debout et 2 tabourets par démonstration
- L'identification standardisée de l'entreprise et la signalisation de l'espace
- La fourniture d'un décor de fond immersif
- La venue des décideurs qualifiés invités sur les parcours de visites
- La présentation de l'entreprise et de la démo sur le site Internet et dans le guide visiteurs
- L'accès à la plateforme internet de mise en relation
- L'accès à l'espace détente exposants pour 2 personnes par démonstration (2 jours)
- Parking exposants

**NB** : Kakémonos, stands parapluie et autres supports promotionnels ne sont pas autorisés

<b>Formule démo</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 emplacement de 4 m<sup>2</sup></li><li>▪ Le cocktail déjeunatoire pour <u>2 personnes</u> (2 jours)</li></ul>	1 300 € HT
<b>Formule start-up (&lt; 3ans)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 emplacement de 4 m<sup>2</sup></li><li>▪ Le cocktail déjeunatoire pour <u>2 personnes</u> (2 jours)</li></ul>	650 € HT
<b>Formule groupement d'entreprises</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 6 espaces de 4 m<sup>2</sup> dans le(s) démonstrateur(s) de votre choix (sous réserve de places disponibles)</li><li>▪ Le cocktail déjeunatoire pour <u>12 personnes</u> (2 jours)</li><li>▪ 6 places au dîner business</li></ul>	7 000 € HT
+	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Possibilité de démo supplémentaire à coût réduit</li></ul>	900 € HT
<b>Formule démonstrations scénarisées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un espace de 16 m<sup>2</sup> dans le démonstrateur de votre choix pour valoriser 3 à 4 démonstrations cohérentes de <b>manière scénarisée (prestations à plusieurs volets, suite logique de prestations...)</b> ; en L, en ligne ou en bloc</li></ul>	4 000 € HT

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un décor immersif à choisir dans un catalogue</li> <li>▪ Accueil par vos soins des groupes des parcours de visites</li> <li>▪ Le cocktail déjeunatoire pour 6 personnes (2 jours)</li> </ul> <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilité de démo supplémentaire à coût réduit</li> </ul>	<p>900 € HT</p>
<p><b>Formule Visi+</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 emplacements de démo de 4 m<sup>2</sup> dans le ou les démonstrateur(s) de votre choix</li> <li>▪ 1 décor (2mx2m) personnalisé imprimé offert</li> <li>▪ L'animation d'une conférence de 30 minutes* <i>*Thématique en lien avec l'innovation et le numérique, sous réserve de validation du sujet et de l'intervenant par CCI Normandie</i></li> <li>▪ Le logo de l'entreprise sur le site Internet et dans le guide visiteurs</li> <li>▪ le cocktail déjeunatoire pour <u>8 personnes</u> (2 jours)</li> <li>▪ 4 places au dîner business</li> </ul>	<p>7 000 € HT</p>
<p><b>Options supplémentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation d'une conférence de 30 minutes* <i>*Réservée aux entreprises ayant pris une formule</i></li> <li>▪ Surface supplémentaire pour les démonstrations de grande dimension</li> <li>▪ L'accès au cocktail déjeunatoire pour 1 personne supplémentaire, pour 1 journée</li> <li>▪ L'accès au dîner business pour une personne supplémentaire</li> <li>▪ Personnalisation de votre décor</li> <li>▪ Mobilier supplémentaire, démonstration ou puissance électrique hors-norme</li> </ul>	<p>1 500 € HT</p> <p>300 € HT/m<sup>2</sup> suppl</p> <p>35 € HT</p> <p>125 € HT</p> <p>Sur devis/nous consulter</p> <p>Sur devis/nous consulter</p>

# Conditions Générales de Vente

## Article 1 - Objet et champ d'application

**1.1** Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation à l'évènement «IN NORMANDY» (ci-après « l'évènement »).

**1.2** Dans le présent règlement est désignée la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie en sa qualité d'organisateur de la manifestation (ci-après «l'Organisateur»).

**1.3** Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des formules à l'évènement impliquent l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable aux Organisateurs quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

## Article 2 - Conditions d'admissions et conditions financières

**2.1** Seules les demandes de réservation réalisées au moyen des documents originaux de l'évènement transmis par les Organisateurs sont considérées. Les documents doivent être adressés à la CCI Normandie (4, Passage de la Luciline - CS 41803 - 76042 Rouen cedex 1).

**2.2** L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de réservation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'évènement et notamment lorsque la totalité des formules a été souscrite. L'organisme ou la société dont la demande de réservation est refusée en est informé(e) par écrit et sera intégralement remboursé(e) par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription.

Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par les Organisateurs, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de réservation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer à l'évènement (ci-après le «Client»). L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé, et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

**2.3** Toute demande de réservation doit être accompagnée du règlement du montant TTC de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, exigibles après mise en demeure sans qu'un rappel soit nécessaire.

**2.4** Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à 4 (quatre) semaines de la date d'ouverture de l'évènement, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

**2.5** La souscription d'une réservation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit au Client, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de sa réservation. Il lui est également interdit de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients de l'évènement.

## Article 3 - Annulation de la réservation

**3.1** La réservation exprime un consentement irrévocable.

**3.2** Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient après le 30 avril 2018, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50 % du montant TTC de sa réservation.

## Article 4 - Déroulement de l'évènement

**4.1** L'évènement se déroulera les 6 et 7 juin 2019 au Parc des Expositions de Rouen (Rue Marcel Cavalier, 76650 Petit-Couronne).

**4.2** Le plan de l'évènement est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des espaces en fonction des locaux, des emplacements disponibles, au sein du ou des démonstrateurs(s) en adéquation avec les solutions innovantes présentées par le client, et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par le Client. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur.

**4.3** Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

**4.4** Les emplacements attribués devront être aménagés le jour même de la manifestation (sauf accord express de l'Organisateur) et occupés en permanence durant les heures d'ouverture par le Client ou un représentant du Client. À défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

**4.5** Sauf accord express de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors des espaces réservés par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites.

**4.6** Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (construction, moquette, mobilier, décors, matériels, marchandises) ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants, ainsi que tout objet personnel ou équipement professionnel (quelles qu'en soient les valeurs). Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement facturés au Client.

**4.7** L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions, et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire.

## Article 5 - Règlements et consignes de sécurité

**5.1** Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant seront remis par l'Organisateur.

**5.2** D'une façon générale, le Client est tenu de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. À titre particulier, il doit se conformer aux règlements et consignes de sécurité des Chambres de Commerce et d'Industrie ou de tous autres locaux pouvant être loués à l'occasion de l'évènement. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu aux règles et normes françaises et européennes.

**5.3** Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. À défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

## Article 6 - Communication

**6.1** Les messages, textes, annonces et tout autre élément émanant du Client (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, sur les supports de communication ou de promotion de l'évènement (ci-après les « supports de l'évènement »), ou pour être exploités lors de l'évènement, sont diffusés sous la responsabilité exclusive du Client.

**6.2** L'Organisateur déclare formellement avoir les pouvoirs nécessaires pour engager le Client désigné sur l'ordre d'insertion. Le Client se porte garant de la conformité de ses produits ou services, ainsi que de la forme et du contenu de ses offres commerciales, à la réglementation en vigueur.

**6.3** L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'il estimerait contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des supports de l'évènement ou de l'évènement en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur.

**6.4** Afin de permettre leur insertion sur les supports de l'évènement, les éléments techniques (textes, logos, fichiers) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées par l'Organisateur et être fournis dans les délais indiqués par ceux-ci.

**6.5** En cas de non-respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les supports de l'évènement, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

**6.6** Le Client s'engage à informer l'Organisateur de toute modification concernant ses logos, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

## Article 7 - Responsabilités - Assurances

**7.1** Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses

Informations Client. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

**7.2** Le Client garantit l'Organisateur contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemnifiera l'Organisateur contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Client, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

**7.3** La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un des supports de l'évènement, quels qu'en soient la forme et le mode de diffusion.

**7.4** Dans l'enceinte de l'évènement, le Client prendra les lieux dans l'état dans lesquels il les trouvera et devra les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à son emplacement éventuel et à ses éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de son espace, de ses éléments de décorations, de ses personnels et sous-traitants, sont à la charge du Client. Celui-ci est directement responsable vis-à-vis du propriétaire des locaux accueillant l'évènement, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant en aucun cas être engagée.

**7.5** Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son espace, ainsi que tout objet personnel ou équipement professionnel (quelles qu'en soient les valeurs). L'Organisateur décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Le Client est également responsable de tous les dommages causés aux tiers du fait de ses installations ou activités.

**7.6** Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

**7.7** Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par le Client et dont l'Organisateur ne serait pas directement responsable, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses représentants.

**7.8** En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

## Article 8 - Dispositions diverses

**8.1** Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni à aucune compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

**8.2** L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part du Client, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement de l'évènement et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un espace. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par ceux-ci du fait de ces modifications.

**8.3** L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes leurs décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

**8.4** Dans le cas où, pour une raison de force majeure, l'évènement ne peut avoir lieu, le Client ne saurait prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou ses représentants.

**8.5** Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rouen.

